



Demande d'annulation d'un nom de domaine en .lu

Supprimer un nom de domaine en .lu

Demande à envoyer à :	Fondation Restena - Service .lu 2, avenue de l'Université L-4365 Esch-sur-Alzette	Tél. : +352 42 44 091 Fax : +352 42 24 73 E-mail : info@my.lu
------------------------------	---	---

Nom de domaine concerné par la demande : _____

Déclaration

Le(la) soussigné(e) nom et prénom, dénomination, forme sociale (en cas d'une personne morale):

adresse : _____

représenté(e) par (pour les personnes morales: nom, prénom, fonction exercée au sein de la personne morale): _____

demande par la présente l'annulation du nom de domaine: _____

1. Je déclare que j'ai pouvoir pour représenter la personne mentionnée sous rubrique, qui est à l'heure actuelle le titulaire régulier du nom de domaine désigné ci-dessus. Je n'ai pas connaissance d'un transfert du nom vers une autre personne antérieurement à la date d'introduction de la présente demande.
2. Je supporte l'entière responsabilité quant au droit à demander l'annulation du nom de domaine. Je prends note que le bureau d'enregistrement de la Fondation Restena n'est pas obligée de contrôler la véracité des mentions figurant sur le présent document dûment complété par le demandeur, et qu'elle ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'annulation effectuée par une personne ayant fourni de fausses indications sur le présent formulaire.
3. En cas de litige, tous dommages - intérêts et/ou frais de procédure suite à l'annulation illicite du nom de domaine sont définitivement supportés par le demandeur qui tiendra le bureau d'enregistrement de la Fondation Restena quitte et indemne.
4. Toute demande d'annulation qui ne respecte pas les prescriptions plus amplement détaillées sur le présent formulaire sera rejetée par le bureau d'enregistrement de la Fondation Restena.

Procuration

Le contact administratif, s'il n'exerce pas de mandat au sein de la personne morale qui est le titulaire du nom de domaine, et s'il procède à la demande d'annulation au nom et pour le compte du titulaire, doit justifier d'une procuration dûment datée et signée. Cette procuration doit figurer sur du papier à en-tête de la personne morale et doit être accompagnée du tampon officiel de la société. La procuration doit comporter la mention expresse qu'elle a été délivrée aux fins de l'annulation du nom de domaine. Celui-ci doit ainsi être clairement désigné dans la procuration.

Dans le cas où le détenteur du nom est une personne physique résidant à l'étranger, cette confirmation doit nous parvenir de la part du détenteur et être signée par ce dernier.

Signature :

Lieu de signature : _____ **Date :** ____/____/20____

Annulation - Tous droits réservés - Fondation Restena - Janvier 2022